



**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du LYCÉE XAVIER MALLET
du 27 novembre 2015**

DESTINATAIRES

Monsieur le Président du Conseil Régional

Monsieur le Recteur



Le Teil, le 10 novembre 2015

*Le Proviseur,
Président du Conseil d'Administration*

À
Madame ou Monsieur
Élu(e) au Conseil d'administration et/ou à la
commission permanente

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du Conseil d'Administration du Lycée Xavier Mallet qui aura lieu le :

Vendredi 27 novembre 2015 à 18 h en salle polyvalente
(Commission permanente le lundi 23 novembre à 18 h).

Ordre du jour :

1. Budget 2016
2. Convention C2i
3. Convention avec le conservatoire Musique et Danse de Le Teil
4. D.B.M.
5. Délégation du CA au chef d'établissement pour la passation des marchés
6. Cession de biens d'équipements par la Région Rhône Alpes au lycée
7. Information représentation du lycée devant le tribunal administratif
8. Questions diverses.

En ce qui concerne les questions diverses, dans toute la mesure du possible, je vous remercie de bien vouloir me les faire connaître par écrit et ce, 48 heures avant la date du Conseil.

Je compte bien entendu sur votre présence. Si toutefois, il vous était impossible de vous rendre à cette séance, je vous remercie de bien vouloir m'en avvertir et transmettre votre convocation à votre suppléant éventuel.

Dans l'attente de ce conseil, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le proviseur

P. Zanin

Commission permanente
précédant la séance n° 3 du Conseil d'Administration du lycée le 23 novembre 2015

MEMBRES PRÉSENTS

	NOMS	TITRE	SIGNATURES
administration	M. ZANIN Philippe	proviseur	Présent
	Mme MOREL Marina	proviseure adjointe	Présente
	M. FAUGERON Philippe	gestionnaire	Présent
	Mme FERRET Mélanie	CPE, membre invitée	Présent
	M. SANTALUCIA Alexandre	Chef de travaux, membre invité	présente
élue des collectivités territoriales	Mme GIT Marie Christine	Conseil Régional	excusée
représentants des personnels d'enseignement et d'éducation	M. DEPOORTER Benoît	PLP vente	Présent
	M. BONY Simon	PLP Lettres anglais	présent
	L.SAINT ÉTIENNE supp V.LAVIS	Certifié anglais	présente
représentants des personnels ASSTOS	J GARRIDO supp V. ARSAC	Adjoint Technique Territorial	présente
représentants des parents d'élèves	Mme MARION Fabienne	F.C.P.E.	Présente
	Mme SÉNAC Yolaine	F.C.P.E.	excusée
représentants des élèves	Mlle VALLS-ORSI Élisabeth	1 B	Présente
	M. BONDU Élio	1 E	présent

Nombre total de votants : 12 Quorum : 7

Présents : 10 absents : 0 excusés : 2

PROCÈS VERBAL

De la séance n° 3 du Conseil d'Administration du lycée le 27 novembre 2015

MEMBRES PRÉSENTS

	NOMS	TITRE	SIGNATURES
administration	M. ZANIN Philippe	proviseur	présent
	Mme MOREL Marina	proviseure adjointe	Présente
	M. FAUGERON Philippe	gestionnaire	Présent
	Mme FERRET Mélanie	conseillère principale d'éducation	Excusée
	M. SANTALUCIA Alexandre	Chef de travaux	Présent
élus des collectivités territoriales	Mme GIT Marie Christine	Conseil Régional	Présente
	M. JACQUART François	Conseil Régional	Absent
	M. GOUNON Jean-Yves	Communauté de Communes	Absent
	M. DELHOMME Romain	Commune du Teil	Excusé
Pers. Qualifiée			
représentants des personnels d'enseignement et d'éducation	M. DEPOORTER Benoît	PLP vente	Présent
	Mme SAINT ETIENNE supp M. GAYOT	Agrégé lettres modernes	Présente
	Mme LE BOUËDEC Yvonne	Certifié espagnol	Présente
	Mme CHARBONNIER Patricia	PLP vente	Présente
	M. BONY Simon	PLP lettres anglais	Présent
	Mme TEYSSIERES Christine	Agrégé anglais	Présente
	S.LAULAGNET supp D.GIROUD	Agrégé histoire-géographie	Présent
représentants des personnels ATOSS	M. ARLAUD supp F. CHAZALET	Adjointe Administrative	Présente
	Mme ARSAC Valérie	Adjoint Technique Territorial	Excusée
	M. GARRIDO José	Adjoint Technique Territorial	présent
représentants des parents d'élèves	Mme MARION Fabienne	F.C.P.E.	Présente
	Mme SENAC Yolaine	F.C.P.E.	Présente
	M. BRUNEL Benoît	F.C.P.E.	Excusé
	Mme GALAMIEN Nathalie	F.C.P.E.	présente
	Mme TALBOT supp MIVIELLE	F.C.P.E.	présent
représentants des élèves	M. BONDU Elio	élu CVL 1 E	Excusé
	M. BERT Mathieu	T D	Présent
	M. CALIXTE Hugo	1 C	Présent
	Mlle VALLS-ORSI Élisa	1 B	Présente
	M. DEBOS Corentin	1 C	présent

Nombre total de votants : 29 Quorum : 15

Présents : 22 absents : 2 excusés : 5

PROCÈS VERBAL

De la séance n° 3 du Conseil d'Administration du lycée Xavier Mallet le 27 novembre 2015

Intitulé	Page n°	Acte	Autres
adoption du PV du 15 octobre 2015			
adoption de l'ordre du jour		x	
1. Budget 2016	6	x	
2. Convention C2i	9	x	
3. Convention avec le conservatoire de musique et de danse de Le Teil	10	x	
4. D.B.M.	10	x	
5. Délégation du CA au chef d'établissement pour la passation des marchés	10	x	
6. information : décision de la CP d'accepter une cession de biens par la Région Rhône-Alpes au lycée	11		x
7. information : représentation du lycée devant le tribunal administratif	11		x
8. information : zone fumeurs	11		
Questions diverses			

Secrétaire de séance : M. Morel

Président : P. Zanin

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 27 novembre 2015

Le Proviseur ouvre le Conseil à 18 h 00 ce jour en salle polyvalente.
Le Conseil d'Administration compte 29 sièges pourvus. Le quorum est de 15.
22 membres du CA sont présents, le quorum est atteint.

Adoption de l'ordre du jour

Le procès-verbal du Conseil du 15 octobre juin 2015 est adopté.
L'ordre du jour modifié est adopté. Le secrétariat de séance est assuré par Mme Marina Morel.

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR.

1. Budget 2016.

Le budget est un document de la responsabilité du proviseur mais préparé par l'adjoint gestionnaire.
L'habitude de notre lycée est une présentation en Commission Permanente et devant le CA par l'adjoint gestionnaire, ce que fait Monsieur Faugeron. La présentation est développée à l'aide du document reproduit ci-dessous et d'un diaporama.

Projet de budget 2016 : principales orientations.

Introduction :

Ce budget est établi dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques et de baisse des recettes liées à la réforme de la taxe d'apprentissage (en théorie – 27,3 % en faveur des formations initiales).

LES SERVICES GENERAUX

1°) La Subvention de fonctionnement de la Région Rhône-Alpes (voir Doc. _Budget – p.1, 3 et 4)

ANNEE	2014	2015	2016
MONTANT	155 888,00	150 300,00	150 080,00

Elle reste déterminée à partir de 2 composantes principales :

- les dépenses énergétiques.
- le nombre d'élèves pondéré en fonction du coût des formations dispensées.

La composante viabilisation est identique à 2015 ce qui fait que le montant global de la dotation de fonctionnement (150 080 €) est similaire à 2015 (- 220 €).

La subvention de fonctionnement est répartie au sein des 3 services généraux (code activ. 0DGF) :

- Activités pédagogiques = 31 000,00 (21 %)
- Vie de l'élève = 1 600,00 (1 %)
- Administration et Logistique = 117 480,00 (78 %)

2°) AP – Les Activités Pédagogiques (voir Doc. Budget – p.1 et 2)

Ce service regroupe les dépenses et les recettes relatives :

- ◆ à l'enseignement initial,
- ◆ à la formation continue,
- ◆ aux stages et périodes de formation en entreprises,
- ◆ aux sorties et voyages scolaires
- ◆ à l'ouverture culturelle et internationale.

Les **crédits d'enseignement** (général, technique, professionnel et supérieur) sont **maintenus** au niveau du précédent budget.

Les dépenses de maintenance informatique sont revalorisées afin de maintenir un bon état de fonctionnement de notre parc informatique.

Deux des axes du Contrat d'objectifs 2012-2016 sont clairement identifiés dans 3 domaines :

1/ Favoriser la réussite scolaire : domaine « orientation et insertion professionnelle » pour permettre à nos élèves de terminales de mieux définir leur projet professionnel et de réussir leur orientation post-bac, nous proposons deux sorties non obligatoires (journée du lycéen à Grenoble et le forum post-bac à Valence fin janvier 2016).

2/ favoriser l'ouverture territoriale et culturelle : domaines « Accès à la culture » et « Ouverture européenne ».

Les actions ou projets suivants, faisant l'objet d'un financement, sont prévus en 2016 :

Intitulé	Montant global en €
Echanges internationaux avec l'Espagne, l'Italie et l'Angleterre	21 600,00
Voyage à Paris IB	4 850,00
Voyage Paris ICO	6 460,00
Sorties orientation : Valence (Terminales bac pro et STMG) et Grenoble (Terminales Gales)	2 000,00
Actions culturelles (Ecole du spectateur au théâtre de Privas, un projet singulier avec l'art contemporain)	2 210,00
Total	37 120,00

Ces actions sont cofinancées par la Région à hauteur de 2 210,00 € pour le domaine culturel et 6 000,00 € pour les échanges internationaux (Angleterre, Espagne et Italie).

3°) VE – La Vie de l'Elève (voir Doc. Budget – p.3)

Ce service retrace les dépenses et les recettes relatives :

- ◆ à l'amélioration de la vie des élèves et des étudiants,
- ◆ aux actions visant la santé et la citoyenneté,
- ◆ aux actions mises en œuvre à l'initiative des élèves,
- ◆ aux diverses aides sociales, à l'exception des bourses nationales (gérées en service spécial).

a) Aides sociales

Les crédits Fonds Social Lycéen et du Fonds Régional d'Aide à la Restauration (FRAR) sont budgétés à hauteur du solde disponible prévisible en fin d'année civile 2015.

b) Education à la santé et à la citoyenneté

Ce domaine répond au troisième axe de notre contrat d'objectifs « Développer la citoyenneté ».

On y trouve notamment deux actions financées par le Conseil Régional « club santé diététique » et « prévention routière ».

Une somme de 1 000 € est budgétée pour financer les actions à l'initiative des élèves (carnaval, tournoi de handball interclasse...) et les actions de prévention santé (don du sang, SIDA...).

4°) ALO – Administration et Logistique (voir Doc. Budget – p.4)

Dans ce service sont regroupées les dépenses et les recettes relatives à la viabilisation, au fonctionnement, à l'entretien général et à l'administration du lycée.

a) Les dépenses énergétiques

Elles sont comparables aux prévisions budgétaires 2015 (+ 700 €), leur évaluation est basée sur les consommations moyennes constatées sur les 3 dernières années valorisée aux coûts énergétiques actuels pour l'eau et le gaz.

A noter :

- la facture de gaz n'a pas diminué depuis notre adhésion à l'UGAP car l'augmentation de la part abonnement a compensé la diminution du coût du m³ de gaz.
- Pour l'électricité, le marché UGAP prévoit une diminution de 17 % du prix du kwh qui est intégrée dans l'évaluation budgétaire.
- Le prix du m³ d'eau a augmenté de 0,46 € entre 2014 et 2015, soit + 12,3 %.

Détail :

ENERGIE	QTE	Prix Unit.	COUT	Retenu 2016
EAU (m3)	2 900	4,198	12 174,00	12 000,00
ELECTRICITE (Kwh)	305 000	0,115	42 140,00	42 000,00
GAZ (Kwh)	860 000	0,049	35 075,00	35 000,00
			89 389,00	89 000,00

Ces dépenses pèsent lourdement sur le budget de fonctionnement puisqu'elles représentent plus de plus de **59 % de la dotation de fonctionnement régionale.**

Leur maîtrise reste une priorité pour l'année 2016.

b) Les dépenses d'entretien

Le financement des petits travaux de maintenance immobilière du propriétaire (région) est budgété sur la base de la subvention notifiée en 2015, soit 19 300 €.

Le montant des contrats d'entretien est évalué à 15 000 €.

Les **amortissements** (codes imposés 0AMOR en dépenses et 0NEUTR en recettes) constatent l'amoindrissement de la valeur du patrimoine de l'établissement dans le budget primitif.

Ces opérations d'ordre **impactent le résultat de l'exercice mais pas la trésorerie** du lycée (fonds de roulement).

LE SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT

C'est le service le plus important du budget sur le plan financier (voir Doc. Budget – p.5)

Effectifs au 1^{er} novembre 2015

Elèves	Externes	DP 4 j	DP 5 J	DP repas	Total DP	Internes	TOTAL
2013	85	424	9	75	508	59	652
2014	84	439	10	82	531	54	669
2015	70	451	2	88	541	46	657
Variation 2015 / 2014	- 14	+ 12	- 8	+ 6	+ 10	- 8	- 12

Si le nombre de demi-pensionnaires au forfait 4 jours augmentent, ceux des forfaits 5 jours et interne diminuent.

Le calcul des recettes est établi conformément aux tarifs arrêtés par la Région Rhône-Alpes sur proposition du CA du 30 juin 2015.

Le calcul prend en compte les remises effectuées sur les factures de restauration pour les stages en entreprise. Leur montant est évalué à 23 910 € (soit l'équivalent financier annuel de 36 DP 4j et 6 internes).

2 700 repas à 3,95 € pris en compte pour les élèves au repas.

Les recettes des commensaux (personnels et personnes extérieures) sont évaluées en fonction des recettes attendues en 2015.

Les recettes du service sont en légère diminution par rapport à 2015.

RESULTATS ET EQUILIBRE BUDGETAIRE (Voir Doc. Budget – p.8 à 10)

Le résultat prévisionnel est déficitaire (montant des dépenses de fonctionnement supérieur au montant des recettes) de **8 301,77 €** (voir Doc budget - p. 8).

Après déduction des opérations d'ordre relatives aux amortissements (5 112,11 €), l'impact réel sur la trésorerie du lycée, dénommé **Insuffisance d'Autofinancement** (I.A.F) est de **3 189,66 €** (voir Doc budget - p. 9), ce qui correspond au montant prévisionnel de diminution du fonds de roulement du lycée.

L'équilibre budgétaire est réalisé grâce à ce prélèvement sur le fonds de roulement.

Le **fonds de roulement** estimé après ce prélèvement en prenant en compte les décisions budgétaires modificatives votées sur l'exercice 2015 (34 585,30 €) est de **113 103,51 €** (voir Doc budget - p. 10).

Ce projet de budget est adopté à l'unanimité.

2. Convention C2i.

Le Conseil autorise le proviseur à signer la convention C2i au bénéfice des élèves de BTS.

Le financement se fera sur la taxe d'apprentissage.

Le coût est de par élève.

Autorisation donnée à l'unanimité.

3. Convention avec le conservatoire de musique et de danse de Le Teil.

Le Conseil autorise le proviseur à signer la même convention qu'il y a deux ans avec le conservatoire de Le Teil.

Entre les soussignés :

Le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse représenté par son Président, *Monsieur Paul Barbary*, d'une part,

Et, **le Lycée Xavier Mallet**, situé sur la commune de Le Teil, représenté par son proviseur, *Monsieur Philippe Zanin*, d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Le contrat d'objectifs, validé par Monsieur le Recteur, fixe au lycée comme objectif n° 1 de « *favoriser la réussite scolaire* » et comme objectif n° 3 de « *favoriser l'accès à la culture* ». Dans ce cadre, le lycée engage une convention de partenariat avec le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse.

C'est pourquoi :

- d'une part, le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse mettra à disposition l'un de ses professeurs, Monsieur Rémy Decrouy, dans le cadre de l'option facultative « musique » au baccalauréat, tous les mercredis de 12h à 13h.
- D'autre part, le Lycée Xavier Mallet accueillera les élèves du lycée et le professeur dans une salle adaptée, mise à disposition à titre gracieux.

ARTICLE 2 : MODALITES FINANCIERES

Pour l'année scolaire 2015/2016, les élèves non-inscrits au Conservatoire Ardèche Musique et Danse devront s'acquitter du tarif 1 (cf. délibération n°539-2015 du 24 mars 2015) et remplir une fiche d'inscription auprès de l'antenne du Teil du Conservatoire (Espace Aden - Rue du travail - 07400 Le Teil – 04 75 96 74 35 - antenne.teil@ardechemusiqueetdanse.fr).

ARTICLE 3 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du 25/11/2015 et s'achèvera à la fin de l'année scolaire 2015/2016.

Autorisation de signer cette convention donnée à l'unanimité

4. D.B.M. affectation d'une subvention rectorale (DIVET).

La DIVET a attribué une subvention de 1 000 € au lycée. Il est proposé de verser la totalité de la somme, ainsi que les reliquats 2014 sur le compte prévu pour le défraiement des frais de stages du budget 2015.

Adopté à l'unanimité

5. Délégation du C.A. au chef d'établissement pour la passation des marchés.

Le Conseil autorise le proviseur à signer les marchés préparés par le groupement d'achats de Drôme et d'Ardèche. Il rappelle que Monsieur Faugeron, adjoint-gestionnaire, est délégué par le recteur pour diriger ce groupement.

De ce fait, comme il a été expliqué lors de la présentation budgétaire, le budget du groupement est intégré dans le budget de l'établissement.

Unanimité

6. Information du C.A. sur une décision prise en Commission Permanente.

Le Conseil est informé que la commission permanente a accepté la cession de la part du Conseil Régional de biens d'équipements (informatique, date d'acquisition 29/11/2007)

7. Information du C.A. : représentation en justice.

Le proviseur rappelle que le Conseil n'autorise plus le proviseur à ester en justice puisqu'il le fait de droit étant le représentant officiel du lycée.

Par contre le Conseil est informé lorsque la situation échoit.

Ainsi le proviseur, aidé de l'adjoint-gestionnaire qui avait préparé le dossier en qualité de responsable du groupement d'achats et de délégué du Conseil départemental et de la Région, a présenté devant le tribunal administratif de Lyon les conclusions du lycée suite à la requête d'un fournisseur de charcuteries qui s'estimait lésé par les modalités d'attribution du marché.

Dès le lendemain de la comparution, le tribunal nous faisait savoir que le plaignant était débouté.

8. Information du C.A. : zone fumeurs.

Du fait de la situation nationale et de l'instauration de l'État d'urgence, le ministère a autorisé que des zones particulières, en plein air, soient réinstaurées dans les cours de récréation des lycées pour éviter la sortie des élèves durant la journée et les attroupements devant les lycées. Le proviseur a donc remis en vigueur, pour la durée qui sera permise par le ministère, la zone « fumeurs » telle que définie il y a quelques années. Le règlement intérieur n'est pas modifié puisque cette mesure n'est pas permanente.

Questions diverses.

Questions posées par le CVL :

- Les élèves seraient intéressés par une formation au PSC1, serait-il possible de la proposer au cours de l'année aux élèves volontaires ?
Certains élèves (ASSP) bénéficient déjà de cette formation dans le cadre du référentiel de leurs études, et donc cette formation est gratuite pour eux.
Ce n'est pas le cas pour les autres élèves. Si l'idée de cette formation est très intéressante et si tout le monde ne peut qu'approuver cette proposition, reste le problème du financement.
Il faut travailler cette idée avec Madame l'infirmière afin qu'elle puisse déposer un projet EUREKA pour l'année scolaire 2016-2017.
- Les élèves nous ont remonté un nombre de casiers insuffisants : est-il envisageable d'augmenter le nombre de casiers pour la rentrée prochaine ?
Deux problèmes limitent le nombre de casiers : le coût, mais ce problème pourrait être résolu en étalant l'achat sur plusieurs années ; mais surtout la place. C'est la commission de sécurité qui autorise le dépôt de casiers dans les couloirs en fonction de la largeur du couloir. Nous avons utilisé tous les espaces qui nous ont été autorisés (mais nous redemanderons lors du passage de la prochaine commission). Par contre le proviseur ne se déclare pas favorable à placer des casiers dans la cour de récréation car ce serait une incitation à des intrusions pour vol.

- Dans les salles de chimie et de SVT, les élèves se plaignent de l'inconfort des tabourets sans dossier : serait-il possible de changer ce mobilier pour des sièges plus adaptés ?
Le choix a été fait en fonction de référentiels d'équipement des salles de sciences. On consultera le Conseil Régional pour obtenir une subvention pour l'achat de ce mobilier demandé, sous réserve de l'accord des professeurs de sciences.

- Disponibilité de postes informatiques : quand le CDI est fermé, les élèves n'ont accès qu'aux 2 postes de la salle d'étude, ce qui est insuffisant au vu des besoins, serait-il possible d'en ajouter ?
C'est un véritable problème, d'autant que parmi les ordinateurs mis à disposition tous ne fonctionnent pas du fait de vandalisme (claviers et souris en particulier). Nous continuerons à mettre à disposition les ordinateurs que l'on réforme.

- Une fuite d'eau les jours de pluie a été constatée dans les escaliers du bloc D, ce qui rend ceux-ci glissants : pourrait-on envisager la pose de bande antidérapantes afin d'éviter des accidents ?
Tout d'abord le proviseur invite les élèves à ne pas attendre le prochain conseil d'administration lorsqu'ils constatent des problèmes de sécurité.
Les infiltrations sur certains de nos bâtiments sont connues par les personnels d'entretien.
La pose de ces bandes sera demandée, sachant que nous avons déjà demandé la révision de l'étanchéité des toits.

- Salle d'étude : est-il envisageable d'avoir une salle supplémentaire ou d'installer plus de tables ? Sur certains créneaux, la salle est saturée et les élèves manquent de place pour travailler
Le proviseur remercie les élèves pour cette proposition qui va dans le sens qu'il souhaite. Cette salle de permanence était, il y a quelques années considérées comme salle de détente ; et les salles de permanence qui étaient situées en face du CDI sont devenues des salles de classe. L'équipe pédagogique a souhaité que la salle B 100 devienne une salle de permanence avec, dès que c'est possible, la présence d'un surveillant.
Par contre il est totalement impossible de réserver une autre salle pour faire une permanence. Le lycée est saturé et il est possible à certains moments de la semaine qu'à la fois un professeur et une classe soient libres mais on ne peut organiser de cours faute de salle.
A l'approche du baccalauréat et en fonction des stages et des libérations de salles pour les examens, la vie scolaire ouvre ponctuellement une salle pour permettre aux élèves de terminales de travailler.

- Cantine :
 - o Est-il possible d'installer un distributeur de gel hydro-alcoolique à l'entrée du self pour des raisons d'hygiène ? (le CVL ferait une campagne de sensibilisation auprès de tous les élèves)
Nous enregistrons cette demande et verrons la possibilité financière d'y répondre. Il n'en reste pas moins que des lavabos sont à disposition, et ne sont pas toujours utilisés par les élèves.

- Le système de tri des déchets n'est pas très clair, le CVL se propose de refaire un affichage pour faciliter le tri

L'idée est excellente et nous veillerons, avec l'aide de la vie scolaire, à mettre en place cette proposition.

Pour être totalement transparent le proviseur ajoute actuellement la communauté de communes n'a pas organisé de valorisation des déchets en aval de nos poubelles. Ainsi notre tri sélectif est plus un acte pédagogique qu'un acte écologique.

- Le manque de place à la cantine est récurrent : est-il envisageable d'agrandir la cantine ?

L'agrandissement du lycée en général et encore moins de la cantine n'est envisagé par le Conseil Régional. La salle à manger qui, à l'origine, était réservée pour les professeurs a été ouverte aux élèves.

Le constat fait démontre que ce n'est pas vraiment un manque de places qui est en cause, mais le fait que des groupes de plusieurs élèves veulent manger ensemble, ce qui est normal, mais qui nécessite d'attendre un peu.

- Règlement intérieur : les élèves aimeraient étendre l'autorisation du téléphone portable dans les couloirs du lycée.

Ce fut une erreur d'autoriser les portables dans l'enceinte des bâtiments. On ne peut que difficilement revenir en arrière. Une extension de la zone SMS ne pourra être discutée que lorsqu'aucun élève ne sortira son portable en cours.

- Internat :

- Informatique

- les internes souhaiteraient pouvoir disposer d'une imprimante à chaque étage afin de pouvoir imprimer leurs travaux, notamment les terminales qui ont de nombreux dossiers à rendre.

Le problème est moins un problème d'imprimante que de coût des consommables. Comment faire que les élèves paient leurs tirages ?

- Serait-il possible d'installer une deuxième borne wifi afin que les élèves puissent se connecter plus facilement à internet ?

Il sera demandé aux techniciens si la connexion serait améliorée en installant une seconde borne. En effet les deux bornes seraient reliées au même câble allant au serveur et peut-être que de ce fait la connexion ne serait pas améliorée. Si ce n'est pas le cas l'achat sera programmé.

- Serait-il possible d'ajouter des ordinateurs à l'internat car actuellement le nombre de postes est insuffisant

Oui, dans la mesure du nombre d'ordinateurs disponibles après la prochaine réforme. De plus le bilan fait avec les spécialistes informatique du lycée fait apparaître qu'il y a pas mal de dégradations sur ces ordinateurs de l'internat.

- Sécurité

- La sortie de la cantine n'est plus éclairée, les internes souhaiteraient que le projecteur qui éclaire l'escalier extérieur soit réparé

C'est fait depuis hier au soir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.



PROJET DE BUDGET 2016

PRINCIPALES ORIENTATIONS

Introduction :

Ce budget est établi dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques et de baisse des recettes liées à la réforme de la taxe d'apprentissage (en théorie - 27,3 % en faveur des formations initiales).

LES SERVICES GENERAUX

19) La Subvention de fonctionnement de la Région Rhône-Alpes (voir Doc. Budget – p.1, 3 et 4)

ANNEE	2014	2015	2016
MONTANT	155 888,00	150 300,00	150 080,00

Elle reste déterminée à partir de 2 composantes principales :

- les dépenses énergétiques.
- le nombre d'élèves pondéré en fonction du coût des formations dispensées.

La composante viabilisation est identique à 2015 ce qui fait que le montant global de la dotation de fonctionnement (150 080 €) est similaire à 2015 (- 220 €).

La subvention de fonctionnement est **répartie au sein des 3 services généraux** (code activ. ODGF) :

- Activités pédagogiques = 31 000,00 (21 %)
- Vie de l'élève = 1 600,00 (1 %)
- Administration et Logistique = 117 480,00 (78 %)

29) AP – Les Activités Pédagogiques (voir Doc. Budget – p.1 et 2)

Ce service regroupe les dépenses et les recettes relatives :

- ◆ à l'enseignement initial,
- ◆ à la formation continue,
- ◆ aux stages et périodes de formation en entreprises,
- ◆ aux sorties et voyages scolaires
- ◆ à l'ouverture culturelle et internationale.

Les **crédits d'enseignement** (général, technique, professionnel et supérieur) sont **maintenus** au niveau du précédent budget.

Les dépenses de maintenance informatique sont revalorisées afin de maintenir un bon état de fonctionnement de notre parc informatique.

Deux des axes du Contrat d'objectifs 2012-2016 sont clairement identifiés dans 3 domaines :

- 1/ Favoriser la réussite scolaire : domaine « orientation et insertion professionnelle » pour permettre à nos élèves de terminales de mieux définir leur projet professionnel et de réussir leur orientation post-

bac, nous proposons deux sorties non obligatoires (journée du Lycéen à Grenoble et le forum post-bac à Valence fin janvier 2016).

2/ favoriser l'ouverture territoriale et culturelle : domaines « Accès à la culture » et « Ouverture européenne ».

Les actions ou projets suivants, faisant l'objet d'un financement, sont prévus en 2016 :

Intitulé	Montant global en €
Echanges internationaux avec l'Espagne, l'Italie et l'Angleterre	21 600,00
Voyage à Paris IB	4 850,00
Voyage Paris ICO	6 460,00
Sorties orientation : Valence (Terminales bac pro et STMG) et Grenoble (Terminales Gales)	2 000,00
Actions culturelles (Ecole du spectateur au théâtre de Privas, un projet singulier avec l'art contemporain)	2 210,00
Total	37 120,00

Ces actions sont cofinancées par la Région à hauteur de 2 210,00 € pour le domaine culturel et 6 000,00 € pour les échanges internationaux (Angleterre, Espagne et Italie).

39) VE – La Vie de l'Élève (voir Doc. Budget – p.3)

Ce service retrace les dépenses et les recettes relatives :

- ◆ à l'amélioration de la vie des élèves et des étudiants,
- ◆ aux actions visant la santé et la citoyenneté,
- ◆ aux actions mises en œuvre à l'initiative des élèves,
- ◆ aux diverses aides sociales, à l'exception des bourses nationales (gérées en service spécial).

a) Aides sociales

Les crédits Fonds Social Lycéen et du Fonds Régional d'Aide à la Restauration (FRAR) sont budgétés à hauteur du solde disponible prévisible en fin d'année civile 2015.

b) Education à la santé et à la citoyenneté

Ce domaine répond au troisième axe de notre contrat d'objectifs « **Développer la citoyenneté** ». On y trouve notamment deux actions financées par le Conseil Régional « club santé diététique » et « prévention routière ».

Une somme de 1 000 € est budgétée pour financer les actions à l'initiative des élèves (carnaval, tournoi de handball interclasse...) et les actions de prévention santé (don du sang, SIDA...).

49) ALO – Administration et Logistique (voir Doc. Budget – p.4)

Dans ce service sont regroupées les dépenses et les recettes relatives à la viabilisation, au fonctionnement, à l'entretien général et à l'administration du lycée.

a) Les dépenses énergétiques

Elles sont comparables aux prévisions budgétaires 2015 (+ 700 €), leur évaluation est basée sur les consommations moyennes constatées sur les 3 dernières années valorisée aux coûts énergétiques actuels pour l'eau et le gaz.

A noter :

- la facture de gaz n'a pas diminué depuis notre adhésion à l'UGAP car l'augmentation de la part abonnement a compensé la diminution du coût du m³ de gaz.
- Pour l'électricité, le marché UGAP prévoit une diminution de 17 % du prix du kwh qui est intégrée dans l'évaluation budgétaire.
- Le prix du m³ d'eau a augmenté de 0,46 € entre 2014 et 2015, soit + 12,3 %.

Détail :

ENERGIE	QTE	Prix Unit.	COUT	Retenu 2016
EAU (m3)	2 900	4,198	12 174,00	12 000,00
ELECTRICITE (Kwh)	305 000	0,115	42 140,00	42 000,00
GAZ (Kwh)	860 000	0,049	35 075,00	35 000,00
			89 389,00	89 000,00

Ces dépenses pèsent lourdement sur le budget de fonctionnement puisqu'elles représentent plus de **59 % de la dotation de fonctionnement régionale**.
Leur maîtrise reste une priorité pour l'année 2016.

b) Les dépenses d'entretien

Le financement des petits travaux de maintenance immobilière du propriétaire (région) est budgété sur la base de la subvention notifiée en 2015, soit 19 300 €.

Le montant des contrats d'entretien est évalué à 15 000 €.

Les **amortissements** (codes imposés 0AMOR en dépenses et 0NEUTR en recettes) constatent l'amortissement de la valeur du patrimoine de l'établissement dans le budget primitif.

Ces opérations d'ordre impactent le résultat de l'exercice mais pas la trésorerie du lycée (fonds de roulement).

LE SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT

C'est le service le plus important du budget sur le plan financier (voir Doc. Budget – p.5)

Effectifs au 1^{er} novembre 2015

Elèves	Externes	DP 4 j	DP 5 j	DP repas	Total DP	Internes	TOTAL
2013	85	424	9	75	508	59	652
2014	84	439	10	82	531	54	669
2015	70	451	2	88	541	46	657
Variation 2015 / 2014	- 14	+ 12	- 8	+ 6	+ 10	- 8	- 12

Si le nombre de demi-pensionnaires au forfait 4 jours augmente, ceux des forfaits 5 jours et interne diminuent.

Le calcul des recettes est établi conformément aux tarifs arrêtés par la Région Rhône-Alpes sur proposition du CA du 30 juin 2015.

Le calcul prend en compte les remises effectuées sur les factures de restauration pour les stages en entreprise. Leur montant est évalué à 23 910 € (soit l'équivalent financier annuel de 36 DP 4j et 6 internes).
2 700 repas à 3,95 € pris en compte pour les élèves au repas.
Les recettes des commensaux (personnels et personnes extérieures) sont évaluées en fonction des recettes attendues en 2015.
Les recettes du service sont en légère diminution par rapport à 2015.

RESULTATS ET EQUILIBRE BUDGETAIRE (Voir Doc. Budget – p.8 à 10)

Le résultat prévisionnel est déficitaire (montant des dépenses de fonctionnement supérieur au montant des recettes) de **8 301,77 €** (voir Doc budget - p. 8).

Après déduction des opérations d'ordre relatives aux amortissements (5 112,11 €), l'impact réel sur la trésorerie du lycée, dénommé **Insuffisance d'Autofinancement (I.A.F)** est de **3 189,66 €** (voir Doc budget - p. 9), ce qui correspond au montant prévisionnel de diminution du fonds de roulement du lycée.

L'équilibre budgétaire est réalisé grâce à ce prélèvement sur le fonds de roulement.

Le **fonds de roulement** estimé après ce prélèvement en prenant en compte les décisions budgétaires modificatives votées sur l'exercice 2015 (34 585,30 €) est de **113 103,51 €** (voir Doc budget - p. 10).

Dépenses				Recettes				
Domaine	activité	2015	2016	Domaine	activité	compte	2015	2016
ORIEN-ORIENTATION	0ORIEN-Orientation	2 500,00	2 000,00	0ORIEN-Orientation		7067	800,00	750,00
	0T A-Théâtre en anglais	1 650,00		0T A-Théâtre en anglais		7067	1 600,00	
OUV_CULT-ACCES ALA CULTURE	21PED-CULT-Découverte culturelle	500,00	1 410,00	21PED-CULT-Découverte culturelle		7442	500,00	1 410,00
	21PED-OPERA-Lycéens à l'opéra	860,00		21PED-OPERA-Lycéens à l'opéra		7442	860,00	
	21PED-LITT-Prix littéraire des lycéens	1 120,00		21PED-LITT-Prix littéraire des lycéens		7442	1 120,00	
	21PED-NANO-Découverte nanotechnologies	571,00		21PED-NANO-Découverte nanotechnologies		7442	571,00	
	21PED-ART-Projet art contemporain		800,00	21PED-ART-Projet art contemporain		7442		800,00
	0VNANO-Découverte nanotechnologies 1S	64,00		0VNANO-Découverte nanotechnologies 1S		7067	64,00	
0VLYON-Culture et devoir de mémoire	5 400,00		0VLYON-Culture et devoir de mémoire		7067	4 950,00		
0VPARISCO-Voyage Paris Bac Pro commerce	4 146,00	6 460,00	0VPARISCO-Voyage Paris Bac Pro Commerce		7067	3 080,00	4 760,00	
0VPARIS1B-Voyage Paris 1 B			0VPARIS1B-Voyage Paris 1 B		7468	516,00	892,00	
0VGRENGA-Voyage Grenoble GA		4 850,00	0VGRENGA-Voyage Grenoble GA		7067		4 400,00	
0VESP-Echange Espagne	5 720,00	7 500,00	0VESP-Echange Espagne		7067	5 200,00	6 900,00	
21PED-ESP-Echange Espagne	2 000,00	2 000,00	21PED-ESP-Echange Espagne		7442	2 000,00	2 000,00	
0VITA-Echange Italie	4 400,00	4 600,00	0VITA-Echange Italie		7067	4 050,00	4 200,00	
21PED-ITA-Echange Italie	2 000,00	2 000,00	21PED-ITA-Echange Italie		7442	2 000,00	2 000,00	
0VANG-Echange Angleterre	2 640,00	3 500,00	0VANG-Echange Angleterre		7067	2 400,00	2 700,00	
21PED-ANG-Echange Angleterre	2 000,00	2 000,00	21PED-ANG-Echange Angleterre		7442	2 000,00	2 000,00	
03VANG-Echange Angleterre (british council)	6 200,00		03VANG-Echange Angleterre (british council)		7447	6 200,00		
0DEP-AUT-Déplacement organisation stages étranger	1 000,00	0,00	0DEP-AUT-Déplacement organisation stages étranger		7481	1 000,00	0,00	
Total dépenses		122 816,18	105 505,70			Total recettes	120 346,18	103 047,70

VE - Vie de l'élève									
Dépenses			Recettes						
Domaine	activité	2015	2016	Domaine	activité	compte	2015	2016	
AS-AIDES SOCIALES	16F-S-L-Fonds social lycéen	2 700,00	5 378,37	AS-AIDES SOCIALES	16F-S-L-Fonds social lycéen	7411	2 700,00	5 378,37	
	24FAR-Aide restauration Région	1 200,00	771,80		24FAR-Aide restauration Région	7442	1 200,00	771,80	
	16ESC-CO_Citoyenneté				16ESC-CO_Citoyenneté	7411			
	16ESC-CODEB_Débats citoyens				16ESC-CO_DEB_Débats citoyens	7411			
	01NFIR-Infirmerie	700,00	700,00		0DGF-Dotation de fonctionnement	7442	1 600,00	1 600,00	
ESC- Educ. Santé et citoyenneté	0VL-Divers Vie Lycéenne	1 000,00	1 000,00	ESC- Educ. Santé et citoyenneté	21PEDAUDIO-Atelier audiovisuel	7442	810,00		
	21PEDAUDIO-Atelier audiovisuel	810,00			21PEDROUT-Sécurité routière	7442	385,00	500,00	
	21PEDROUT-Sécurité routière	385,00	500,00		21PEDSANTE-Club santé diét.	7442		900,00	
	21PEDSANTE-Club santé diét.		900,00						
Total dépenses		6 795,00	9 250,17	Total recettes		6 695,00	9 150,17		

ALO - Administration et logistique

Dépenses				Recettes					
Domaine	activité	2015	2016	Domaine	activité	compte	2015	2016	
ENER-ENERGIES	0ELEC-Electricité	39 000,00	35 000,00						
	0GAZ-Gaz	39 000,00	42 000,00		0VCART-Vente papiers cartons	703		140,00	
	0EAU-Eau	10 300,00	12 000,00		0DGF-Dotation de fonctionnement	7442	117 700,00	117 480,00	
	0CARB-Carburant	500,00	500,00		23TMQ-Maintenance propriétaire	7442	19 300,00	19 300,00	
	0FOURMAT-Fournit. et matériels entretien	6 000,00	7 000,00		25TVLABO -Txv stock prod. Labos 2014	7442	12 500,00		
	0NETT-Nettoyage	6 000,00	6 500,00						
	0TRAIDE-Trait. déchets	1 650,00	1 600,00						
	0CONTR-Entretien sur contrats	16 000,00	15 000,00		Contrib. SRH aux services généraux	7588	39 054,70	37 903,34	
	0ENTREP-Entretien-Maintenance lycée	8 000,00	7 000,00						
	23TMQ-Maintenance propriétaire	19 300,00	19 300,00						
25TVLABO -Txv stock prod. Labos 2014	12 500,00								
ADMCG-ADMIN. ET CHARGES GENERALES	0FOURMAT-Fournit. Matériels, Mobilier	6 000,00	6 500,00						
	0MINFO-Maintenance informatique	1 700,00	1 240,00						
	0MPHOTO-C-Location-Maintenance photocopieur	1 620,00	1 815,00						
	0DEPL-Déplacements personnels	4 100,00	3 900,00						
	0AFFR-Affranchissement	6 200,00	6 500,00						
	0TELE-Téléphone	6 000,00	5 700,00						
	0SERV-Autres services	5 000,00	3 900,00						
	01EXAM-Subv. Orga. Examens	0,00	155,00		01EXAM-Subv. Orga. Examens			155,00	
OP-SPE	0AMOR	10 831,10	19 778,71	OP-SPE	0NEUT	777	5 627,83	14 666,60	
Total dépenses		199 701,10	195 388,71	Total recettes		194 182,53	189 644,94		

SRH - Service restauration hébergement								
Dépenses			Recettes					
Domaine	activité	2015	2016	Domaine	activité	compte	2015	2016
CN-CREDIT NOURRITURE	0DENR-Danrées	150 935,43	151 055,65	0ELFORF-Fortfaits élèves		7062	243 460,00	238 295,00
	0FOURCN-Fournitures crédit nourriture	1 000,00		0ELREP-Repas élèves		7062	10 467,50	10 665,00
	0HEB-Hébergements	100,00		0HEB-Autres recettes restauration et hébergements		7062	18 046,00	19 016,70
	0FOURMAT-Fournit. et matériels SRH	6 000,00	5 400,00	0CART-Vente cartes accès restaurant		7088	1 500,00	1 500,00
AC-AUTRES CHARGES	0NETT-Nettoyage	6 000,00	5 500,00	03AGR1-Subv. AGRIMER (ex ONILLAIT)		7448	1 100,00	1 300,00
	22DIVCUIs-Subv. Région matériels cuisine		1 500,00	22DIVCUIs-Subv. Région matériels cuisine		7442		1 500,00
	0CONTR-Entretien sur contrats	2 100,00	2 700,00					
	0ENTR-Entretien réparations matériels	6 000,00	6 000,00					
	0LABO-Analyses bactériologiques	800,00	1 000,00					
	0LOGI-Redevances logiciels	1 250,00	1 102,00					
REV-REVERSEMENTS	0SERV-Autres services	500,00	500,00					
	0FRRPI-Fds Régional Rémun. Personnels Internat	57 133,69	56 016,00					
	0FCSH-Cotis. Fds commun Serv. Héberg.	3 399,68	3 349,71					
	0CINI-Contrib. SRH aux services généraux	39 054,70	37 903,34					
	0GA-Contrib. au Grpt de cdes	300,00	250,00					
Total dépenses		274 573,50	272 276,70	Total recettes			274 573,50	272 276,70

BN - Bourses nationales												
Dépenses						Recettes						
Domaine		activité		2015	2016	Domaine		activité		compte	2015	2016
BN - Bourses nationales		01BN-Bourses nationales		125 000,00	139 000,00			01BN-Bourses nationales		7411	125 000,00	139 000,00
		01RP-Remises de principe		1 400,00	1 600,00			01RP-Remises de principe		7411	1 400,00	1 600,00
Total dépenses				126 400,00	140 600,00	Total recettes				126 400,00	140 600,00	

SGC - Groupement de commandes								
Dépenses			Recettes					
Domaine	activité	2015	2016	Domaine	activité	compte	2015	2016
FOUR-FOURNITURES	0FOURMAT-Fournit-Mobiliers et matériels	3 000,00	3 000,00		0CONTRIB-Contrib. Des adhérents	756	16 400,00	17 850,00
	0DOC-Documentation et abonnements	1 700,00	2 000,00					
	0LOGI-Redevances logiciels							
	0PUB-Publicité, publications	7 000,00	7 000,00					
	0DEPL-Déplacements personnels	2 000,00	3 000,00					
	0AFFR-Affranchissement	600,00	600,00					
SERV-SERVICES	0REC-Réceptions	1 500,00	1 500,00					
	0TEL-Téléphone	600,00	750,00					
Total dépenses		16 400,00	17 850,00	Total recettes			16 400,00	17 850,00

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE - PIECE B1.1

RESULTAT DETAILLE PAR SERVICE			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
SERVICES	OUVERTURES DE CREDITS	PREVISIONS DE RECETTES	Différence Recettes- Dépenses
ACTIVITES PEDAGOGIQUES	105 505,70	103 047,70	-2 458,00
VIE DE L'ELEVE	9 250,17	9 150,17	-100,00
ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE	195 388,71	189 644,94	-5 743,77
TOTAL SERVICES GENERAUX (1)	310 144,58	301 842,81	-8 301,77
RESTAURATION ET HEBERGEMENT	272 276,70	272 276,70	0,00
BOURSES NATIONALES	140 600,00	140 600,00	0,00
GROUPEMENT DE COMMANDES	17 850,00	17 850,00	0,00
TOTAL SERVICES SPECIAUX (2)	430 726,70	430 726,70	0,00
TOTAL section de fonctionnement (1) + (2)	740 871,28	732 569,51	-8 301,77
SECTION OPERATIONS EN CAPITAL			
OPERATIONS EN CAPITAL	0,00	0,00	0,00

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE - PIECE B1.2

PREVISIONS BUDGETAIRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	DEPENSES		RECETTES	
	Proposition du Chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Proposition du Chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration
ACTIVITES PEDAGOGIQUES (AP)	105 505,70		103 047,70	
VIE DE L'ELEVE (VE)	9 250,17		9 150,17	
ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE (ALO)	195 388,71		189 644,94	
TOTAL services généraux (1)	310 144,58	0,00	301 842,81	0,00
RESTAURATION ET HEBERGEMENT (SRH)	272 276,70		272 276,70	
BOURSES NATIONALES (SBN)	140 600,00		140 600,00	
GROUPEMENT DE COMMANDES (SGC)	17 850,00		17 850,00	
TOTAL services spéciaux (2)	430 726,70	0,00	430 726,70	0,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1 + 2)	740 871,28	0,00	732 569,51	0,00

Résultat prévisionnel	4 304,77	0,00
CAF ou IAF	-3 189,66	

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL			
OPERATIONS investissement			
Total dépenses et recettes inscrites au budget	740 871,28	0,00	732 569,51
		0,00	0,00

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE - PIECE B1.3

Réalisation de l'équilibre budgétaire

Rappel de la section de fonctionnement		Recettes	
	Dépenses		
Section de Fonctionnement	740 871,28		732 569,51
Résultat prévisionnel			-8 301,77
Tableau prévisionnel de financement			
	Emplois		Ressources
Opérations d'investissement	0,00		0,00
IAF (1)	3 189,66		0,00
Prélèvement sur le fonds de roulement	0,00		3 189,66
Total	3 189,66		3 189,66
Montant du fonds de roulement			
Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé	FDR estimé
150 878,47 €	34 585,30	3 189,66	113 103,51

(1) IAF = Insuffisance d'autofinancement.

PRESENTATION GENERALE DU NOUVEAU CADRE BUDGETAIRE

Base réglementaire : **Décret n° 2012-1193** du 26 octobre 2012 modifiant l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (chapitre Ier du titre II du livre IV du code de l'éducation (partie réglementaire))

L'un des objectifs de la Réforme du Cadre Budgétaire et Comptable (R.C.B.C) des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement est de nous permettre de vous présenter un budget plus « lisible ».

La structure budgétaire se décline autour des notions de **Services, Domaines et Activités** afin de mieux appréhender la politique de l'établissement.

Conformément à l' **Art. R. 421-58** du **Code de l'Éducation**, le budget a été élaboré en tenant compte notamment du projet d'établissement, du contrat d'objectifs conclu avec le Rectorat de l'Académie de Grenoble, ainsi que des orientations et objectifs fixés par le Conseil Régional Rhône-Alpes.

1°) Les sections

Le cadre budgétaire comprend toujours **deux sections** :

➤ **la section de fonctionnement**, qui décrit les opérations de dépenses et de recettes nécessaires au fonctionnement courant de l'établissement.
À la première section se trouve déterminé le résultat excédentaire ou déficitaire de la gestion annuelle (voir pièce intitulée B1.2).

➤ **la section des opérations en capital**, qui décrit les opérations affectant la composition du patrimoine du lycée (biens dont la valeur unitaire est supérieure à 800 € HT).
La deuxième section se borne donc à retracer les investissements effectués et leur mode de financement ainsi que les opérations liées aux sorties d'inventaires.

2°) Les services de la section de fonctionnement.

La section de « fonctionnement » comprend :

- **trois services généraux**, qui, conformément à l'article R 421-58 du code de l'éducation, retracent les activités principales de l'établissement :
- le service général « activités pédagogiques » codifié AP
 - le service général « vie de l'élève » codifié VE
 - le service général « administration et logistique » codifié ALO

- **trois services spéciaux**, qui retracent en recettes et en dépenses les activités annexes mises en œuvre par l'établissement :
- le service spécial des bourses nationales, codifié SBN
 - le service spécial de restauration et hébergement, codifié SRH
 - le service spécial groupement de commandes, codifié SGC.

3°) Les domaines et les activités.

Au sein de chaque service, les crédits sont ouverts par domaines et par activités (obligatoires en dépenses mais facultatifs en recettes). Les domaines et les activités ont été choisis, notamment pour les services AP et VE, pour être en lien avec le contrat d'objectifs du lycée. Ils éclairent les membres du CA sur la destination de la dépense et l'origine des ressources de l'établissement.

STRUCTURE SIMPLIFIEE DU BUDGET DU LYCEE XAVIER MALLET

Section de fonctionnement

Service général

Service : activités pédagogiques - AP

Service : administration et logistique - ALO

Service : vie de l'élève - VE

dépenses		recettes		
Domaines (Obligatoire)	Activités (O)	Domaines (Facultatif)	Activités (F)	Comptes (O)

Services spéciaux

Service spécial : bourses nationales - SBN

Service spécial : restauration - SRH

Service spécial : Groupement de commandes - SGC

dépenses		recettes		
Domaines (O)	Activités (O)	Domaines (F)	Activités (F)	Comptes (O)

Section opérations en capital

Service investissement

dépenses		recettes		
Domaines (O)	Activités (O)	Domaines (F)	Activités (F)	Comptes (O)

4°) La codification des domaines et des activités.

4.1 – Les Domaines.

Le domaine permet notamment de préciser la destination ou l'objet de la dépense (obligatoire).

Par convention, l'ensemble du code comporte **6 caractères alphanumériques**.

L'utilisation du domaine est obligatoire en dépenses et facultatif en recettes.

Ils sont choisis librement par l'établissement en dehors des opérations particulières (amortissements).

4.2 – Les Activités.

Les codes d'activités sont l'élément de base du compte rendu de gestion auprès de nos deux principaux financeurs (Etat et Région).

Aussi, le 1^{er} caractère du code est prédéfini.

Le code commence toujours par 0 ou 1 ou 2 selon le destinataire du compte-rendu de la dépense.

Les codes d'activité commençant par :

- **0** sont créés à l'initiative du lycée
- **1** sont créés à l'initiative de l'Etat
- **2** sont créés à l'initiative de la Région Rhône-Alpes

L'activité est obligatoire en dépenses mais facultative en recettes (les comptes permettant d'identifier le financeur).

L'ensemble du code comporte **9 caractères maximum**.

5°) Vote du budget

Rappel : le budget est un acte financier qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes pour l'année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Le budget est présenté au conseil d'administration (CA) par services qui sont l'unité de vote.

Ce qui signifie que le vote du conseil d'administration porte sur le montant global de chaque service.

Le conseil d'administration vote des **crédits limitatifs** pour l'ensemble des services à l'exception du service spécial qui retrace les opérations de restauration et d'hébergement dont les crédits sont évaluatifs et font l'objet d'un réajustement en fin d'année en fonction des recettes réellement constatées.